



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Conséquences des confinements sur la santé des enfants

Question écrite n° 40219

### Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les résultats de l'enquête menée dans l'Allier et le Puy-de-Dôme auprès de 90 enfants de CE1 et CE2 et qui constate que les confinements ont eu des conséquences non négligeables sur leur poids et leur souffle, qui pourraient entraîner de futures maladies chroniques. Dans un article du journal *Le Monde*, Martine Duclos (chef du service de médecine du sport au CHU Clermont-Ferrand, qui dirige l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité) et qui coordonne ce travail, résume que « les chiffres sont catastrophiques ». En un an, leur indice de masse corporelle a augmenté de 2 à 3 points en moyenne. « Nous n'avons jamais vu ça, s'alarme-t-elle. Des enfants sportifs, sans aucun problème de santé, aucun problème de poids, ont grossi de 5 à 10 kg, du fait de l'arrêt de la pratique sportive. Et tous n'ont pas repris l'activité physique ». Alors que 17 % des enfants en France sont déjà concernés par l'obésité, ces résultats sont inquiétants. De plus, leurs capacités cognitives auraient baissé d'environ 40 %. « Un an de confinement a été catastrophique, à un moment essentiel de plasticité neuronale. » Face à cet enjeu majeur de santé publique, elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre.

### Texte de la réponse

Dès le mois d'avril 2020, le ministère des solidarités et de la santé s'est interrogé sur l'impact de l'épidémie de Covid 19 sur la santé des enfants. Il a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) qui a rédigé en avril et juin 2020 des recommandations pour limiter l'impact de la crise sanitaire et notamment des confinements successifs sur la santé des enfants, recommandations qui ont donné lieu à une communication auprès des professionnels de santé, de l'éducation nationale et du public. Des actions spécifiques sont mises en place : La démarche ICAPS (Intervention auprès des collégiens centrés sur l'activité physique et la sédentarité) est reconnue comme efficace par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2009 et s'inscrit dans une approche dite socio-écologique prenant en compte trois axes : le jeune, son soutien social et l'environnement physique et organisationnel. En mars 2019 un opérateur national, le Centre national de déploiement en activité physique / lutte contre la Sédentarité (CND AP/S), a été désigné par Santé publique France pour promouvoir et faciliter la mise en place de cette démarche de type ICAPS sur l'ensemble du territoire. Le « Pass sport » doté de 100 M€ est un nouveau dispositif lancé par le Président de la République en mai 2021 et concerne un public large de 5,4 millions d'enfants, soit tous les enfants éligibles à l'allocation de rentrée scolaire et tous les mineurs bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Il s'agit de favoriser l'adhésion à un club de sport via une aide d'un montant de 50 euros par enfant qui sera cumulable avec d'autres aides et sera renouvelée en 2022. Portée par le Gouvernement, une campagne de communication nationale valorisant le rôle essentiel du sport pour la santé et incitant les Français à pratiquer une activité sportive régulière, a été lancée dans la foulée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Son objectif est d'encourager les Français à se (re) mettre au sport, notamment de façon encadrée, dans le contexte de l'après-crise et dans la perspective de la rentrée. Intitulée « C'est trop bon de faire du sport », cette campagne est placée sous le sceau du plaisir, du bien-être physique et mental, et met en scène le sport du quotidien sous toutes ses formes (associatif, loisirs marchand, auto-

organisé), à tous les âges de la vie et dans tous les milieux. Elle sera accompagnée début septembre par la création d'une page web dédiée [lebonsportpourmoi.sports.gouv.fr](http://lebonsportpourmoi.sports.gouv.fr) pour aider les usagers à trouver la discipline sportive qui leur convient. En ce qui concerne la nutrition, Santé publique France a publié de nouvelles recommandations nutritionnelles pour les enfants de 0 à 3 ans, sur la base des travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et du Haut conseil de la santé publique (HCSP). De nouvelles recommandations nutritionnelles seront également publiées d'ici la fin d'année 2021 pour les enfants de 4 à 17 ans, à partir des avis de l'ANSES et du HCSP. Par ailleurs, Santé publique France a lancé en juillet 2021 une nouvelle campagne nationale d'information afin de renforcer l'usage du logo « Nutri-Score » par les consommateurs lors de leurs achats et d'en améliorer la compréhension par tous. Lancé en 2018, le Nutri-score est un système d'étiquetage nutritionnel qui a pour but de favoriser le choix de produits plus sains d'un point de vue nutritionnel par les consommateurs. Il est désormais adopté par plus de 600 entreprises et est utilisé dans de nombreux pays européens. Enfin, les mesures mises en place par le ministère de l'éducation nationale pour favoriser le retour en classe des élèves contribuent à leur meilleure santé physique et psychique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40219

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juillet 2021](#), page 5692

**Réponse publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7577